

LE SERVICE SOCIAL DE L'ASSURANCE MALADIE EN REGIONS PACA ET CORSE

Votre partenaire pour l'accompagnement psycho-social en santé

Laurence Runde Responsable régionale
Service social de l'Assurance Maladie - Carsat Sud-Est
Mounia Belhamlat Manager stratégique en mission régionale
Service social de l'Assurance Maladie – Carsat Sud-Est

LE SERVICE SOCIAL DE L'AM PACAC EN CHIFFRES (DONNÉES 2025)



205

Professionnels

Dont **62 % d'assistants** de service social, mobilisés au service des assurés du régime général



+ 19 447

Assurés accompagnés en 2025



+ 93

Lieux d'accueil* physique du public par les AS pour un service de proximité

* Principalement dans les CPAM



+ 63 810

Entretiens sociaux réalisés dans l'année 2025

LE SERVICE SOCIAL DE L'ASSURANCE MALADIE

Nos équipes proposent :

- Un accompagnement social intense et soutenu pour des assurés fragilisés par leur état de santé, dont les répercussions entraînent des difficultés sociales, environnementales, professionnelles, économiques et familiales
- Une intervention précoce pour prévenir les risques d'aggravation de la situation sociale
- De l'information sur les droits, les aides et la mobilisation des dispositifs adaptés à la situation (y compris ceux liés à la prévention santé), en proposant un accompagnement dans les démarches

MODALITES D'INTERVENTION DU SERVICE SOCIAL DE L'ASSURANCE MALADIE EN PACAC

Modalités d'interventions

Entretiens individuels avec la personne

- ✓ Réception sur RDV dans un lieu d'accueil, dans le cadre d'une permanence
- ✓ En entretien téléphonique
- ✓ En entretien en Visio conférence
- ✓ En visite à domicile

Des interventions collectives (en complément de l'accompagnement social individuel)

- ✓ Travail social de groupe
- ✓ Un Accompagnement Social Collectif de type Parcours Prévention Santé

* L'accompagnement proposé n'est pas obligatoire et peut prendre fin dès que l'assuré le souhaite.

ARTICULATION AVEC LES PARTENAIRES EXTERNES SUR LA BASE D'UN DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Le service social réalise un diagnostic des territoires d'intervention dans le cadre de l'observation sociale qui permet :

- ✓ Une étude des besoins de la population
- ✓ Une analyse de la couverture des besoins
- ✓ La construction d'offres en lien avec les axes d'intervention du service social
- ✓ Articulation en lien avec les partenaires du Pôle Assurance Maladie
- ✓ Articulation avec les partenaires externes sur le champ de la Prévention de la désinsertion professionnelle et de la Sécurisation des parcours en santé

ARTICULATION SSAM/SPST

Au niveau de la région PACA et Corse, le service social participe aux cellules PDP, l'organisation y est hétérogène en fonction des réalités et besoins locaux.

Les perspectives ne sont pas nécessairement d'harmoniser les pratiques mais de permettre des adaptations locales sur :

- ✓ la présentation de situations d'assurés suivis par le Service social en se coordonnant sur les modalités préparatoires
- ✓ La clarification du circuit d'orientation des assurés/salariés en cellule PDP et hors cellule PDP

ACTUALITES PDP

- MODELE DE CONVERGENCE AVEC LE SERVICE SOCIAL

- MODELE DE CONVERGENCE AUTRES MESURES DE REMOBILISATION AVEC LA CPAM

ACTUALITÉS PDP

MODÈLE DE CONVERGENCE

Il vise à clarifier et simplifier les circuits et à s'assurer de la cohérence des nouvelles collaborations à mettre en place.

Dans ce cadre, les dispositifs de remobilisation de l'Assurance Maladie sont coordonnés par le Service social systématiquement :

- ✓ Essai encadré
- ✓ CRPE
- ✓ BCST (Bilan Compétence Santé au Travail) spécifique PACAC

ACTUALITÉS PDP

MODÈLE DE CONVERGENCE

Préalables :

- ✓ Démarches de coordination à mener avec le Service social en amont de la prescription
- ✓ Le prescripteur du dispositif ne peut garantir la réalisation de la mesure à date pour diverses raisons :
circuit de validation des demandes pole AM, évaluation sociale globale service social qui sécurise la temporalité de la mise en œuvre et les bonnes conditions de réalisation

LES AUTRES ACTIONS DE REMOBILISATION DE DROIT COMMUN

Nouvelles dispositions à compter du 01/01/2026

Désormais, les partenaires externes saisissent directement le référent administratif de la CPAM pour toutes les actions de remobilisation avec maintien d'IJ hors dispositifs Assurance Maladie

Le référent :

- ➡ Réceptionne le dossier de demande (Cf. annexe formulaire PDP)
- ➡ S'assure de l'ouverture des droits
- ➡ Sollicite les partenaires internes du pôle Assurance Maladie
- ➡ Adresse l'accusé de réception du dossier au prescripteur
- ➡ Notifie la décision au prescripteur, à l'employeur, à l'assuré, au prestataire

FOCUS SÉCURISATION DES PARCOURS EN SANTÉ

AXE 2 – LA SÉCURISATION DES PARCOURS EN SANTÉ

Dans quelles situations

Lorsque l'état de santé entraîne des répercussions sur la situation sociale de l'assuré, notamment pour :

- ✓ Les assurés atteints de **pathologies lourdes et évolutives** lors du passage en ALD
- ✓ Les assurés confrontés à un **passage en invalidité** ou à un **passage à la retraite pour inaptitude**
- ✓ Les assurés identifiés en difficulté sociale à la suite d'une **sortie d'hospitalisation**
- ✓ Les assurés en renoncement aux soins qui présentent des **freins psycho sociaux et/ou une situation sociale complexe** (plusieurs facteurs + nécessaire coordination de plusieurs acteurs)

MERCI !

AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?